



Parution du décret sur l'assurance chômage

Le décret n° 2023-33 du 26 janvier 2023 relatif au régime d'assurance chômage introduisant la contracyclicité des allocations chômage été publiée au Journal Officiel hier soir.

Force ouvrière rappelle qu'elle a toujours été opposée à cette mesure qui réduit de 25% la durée d'indemnisation de tous les demandeurs d'emploi dont la fin de contrat de travail intervient à compter du 1^{er} février 2023. Cette variation s'appuie sur le taux de chômage au sens du BIT.

Ainsi, un demandeur d'emploi de plus de 55 ans va voir baisser sa durée d'indemnisation jusqu'à 9 mois (sa durée d'indemnisation passera de 36 mois à 27 mois) et un demandeur d'emploi de moins de 53 ans verra sa durée d'indemnisation amputée jusqu'à 6 mois (avec une durée d'indemnisation de 24 mois réduite à 18 mois) !


FO s'indigne de cette énième réforme qui diminue encore un peu plus les droits des demandeurs d'emploi et qui aura des conséquences dramatiques sur l'ensemble d'entre eux, alors qu'aujourd'hui encore, aucun effort n'est demandé aux entreprises.

FO alerte en particulier sur la situation des seniors. Déjà discriminés par les employeurs en raison de leur âge ils vont basculer plus rapidement vers les minimas sociaux et dans la pauvreté, notamment dans un contexte d'inflation de plus en plus fort !


Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

 [mbeaugas](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

 01.40.52.84.07

Paris, le 27 janvier 2023